



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des Bibliothèques**  
---  
**Fédération syndicale unitaire**

Amiens, le 27 février 2017

à Madame la rectrice  
Rectorat - 20, Boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 AMIENS CEDEX

**Objet : demande d'audience**

Madame la rectrice,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous recevoir dès que possible en audience syndicale.

Nous aimerions en effet, tout d'abord, vous présenter notre équipe syndicale à l'occasion de votre arrivée récente dans l'académie d'AMIENS.

Mais, nous souhaiterions aussi aborder avec vous une question essentielle et urgente :

- Votre projet de carte des emplois administratifs dans notre académie (services et EPLE) pour la rentrée prochaine et le volume et l'implantation des suppressions d'emplois prévues.

Après l'annonce en GT académique de la suppression de 9 postes administratifs dans les services (+ 1 par rapport à la commande ministérielle, au titre du transfert d'une mission vers Pôle emploi), nous avons appris que la direction académique souhaitait également retirer 5 emplois des établissements scolaires, pour les geler.

Le motif de cette suppression supplémentaire de 5 emplois : une « surconsommation » de 19 emplois administratifs au total sur le budget opérationnel du programme 141.

Nous sommes totalement opposés à cela.

1 – Le coût de cette « surconsommation » de 19 emplois est pourtant sans effet sur le budget académique du 2nd degré compte tenu de la « sous consommation » des emplois enseignants. La crise de la vocation enseignante combinée aux difficultés de recrutement dans notre académie ont pour conséquence que près de 150 emplois enseignants ne sont pas pourvus dans l'académie d'AMIENS. L'économie budgétaire en résultant devrait sans souci permettre de financer les quelques 19 emplois administratifs qui servent aux suppléances des congés statutaires des personnels administratifs ;

2 – Ces gels d'emplois sont bien des suppressions d'emplois ! Ces emplois servent actuellement au bon fonctionnement de nos établissements scolaires, ils sont d'ailleurs implantés en leur sein. Au début des années 2000, le ministère a imposé aux chefs d'établissement d'être les employeurs des contractuel.les des écoles publiques en plus de ceux des EPLE ; il a en même temps imposé que leurs établissements deviennent des centres de gestion et de paye. Des établissements scolaires dits « mutualisateurs » ont vu le jour : 18 emplois administratifs y ont été au total implantés, emplois attribués en dehors de tout barème de répartition.

Inutile de préciser que le MEN n'a jamais renforcé en emplois les dotations académiques pour faire face à cette nouvelle mission, lourde et pour le moins complexe. Nous ne sommes donc pas d'accord pour rendre des emplois qui ont servi et qui servent encore dans les établissements scolaires !

3 – Supprimer des emplois dans la filière administrative de l'éducation nationale, dans notre académie, c'est toujours supprimer dans les mêmes zones. Depuis 2004, nous avons perdu plus de 160 emplois dans les services et les établissements scolaires. Forcément, ce sont les grandes agglomérations de l'académie qui sont touchées, là où sont implantés des postes en nombre : Amiens, Beauvais, Laon, Saint-Quentin, Château-Thierry, Soissons, le bassin de Creil, Compiègne... Inutile de vous dire que dans une région industrielle comme la nôtre, les suppressions d'emplois publics viennent s'additionner immanquablement à une liste déjà bien longue...

A l'heure où la fusion des régions a entraîné une nouvelle phase de réorganisation des services de l'Etat en région (la REATE 2) – et même si notre « rectorat » a été préservé contrairement à bon nombre d'autres directions régionales – nous ne sommes pas disposés à laisser disparaître progressivement nos emplois sans réaction.

A titre d'exemple, 20% des emplois de l'agglomération amiénoise sont des emplois publics. Et nous, nous souhaitons travailler là où nous vivons. Et comme les besoins en emplois administratifs existent à chaque niveau de notre administration...

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la rectrice, l'expression de notre considération distinguée.



Bernard Guéant,  
Co-secrétaire académique  
du SNASUB-FSU Amiens

**SNASUB - FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>